

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 08/2020

Chemin de Budron C, collecteurs Mise en conformité des collecteurs communaux

Crédit demandé: CHF 575'000.- HT

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie le 1er septembre 2020 pour l'examen de ce préavis, sous la présidence de M. Cédric Mottier et de 5 de ses membres, 3 étant excusés (Messieurs Arnaud Brulé, Christophe-Vincent Corbaz et Jean-Pierre Moser).

Nous remercions M. le Syndic Jean-Pierre Sueur et M. Jacques Marchand Municipal en charge des Travaux et Infrastructures, pour les renseignements donnés et les réponses claires à toutes nos questions.

Introduction

Le projet concerne les collecteurs sis sous le chemin de BudronC, d' une longueur d'environ 330m.

Lors de la campagne annuelle 2019 d'inspection TV du réseau d'assainissement, il a été constaté que le réseau d'évacuation des eaux usées et eaux claires (EU + EC), au chemin de Budron C, s'est fortement dégradé ces dernières années.

D'importantes fissures transversales et longitudinales sont présentes sur la longueur totale du réseau. De plus, les jointures du collecteur des eaux claires sont complètement ouvertes, laissant échapper une masse d'eau importante dans le terrain. Une grande quantité de ces eaux s'infiltre et de ce fait, les eaux claires se mélange avec les eaux usées.

En outre, il semble que des vides importants se sont créés et représentent un potentiel risque d'effondrement de la chaussée.

Ce projet vise donc principalement les objectifs suivants

Mettre en conformité le réseau d'évacuation des eaux d'une part, et assurer la stabilité de la chaussée en intervenant à court terme d'autre part.

Examen du préavis

Le Service des Travaux et Infrastructures ne prévoit pas une réfection du réseau, mais la construction d'un nouveau réseau séparatif d'évacuation des eaux, l'existant âgé d'environ 50 ans étant sous-dimensionné selon une vérification de la capacité hydraulique. La principale cause du sous-dimensionnement provient des changements climatiques (notamment des gros orages plus fréquents).

Le diamètre actuel du réseau pour les eaux claires est de 300-500mm, et passera à 400-630mm. Les collecteurs seront en polypropylène.

La CoFin apprécie le choix judicieux des matériaux opéré par la Municipalité, à savoir d'opter pour un enrobage des conduites en sable, qui permet une économie certaine en évitant un enrobage en béton.

Ce nouveau réseau sera raccordé de manière provisoire dans une chambre mixte située au Carrefour Longeraie / Budron C en attendant des travaux de mise en conformité ultérieurs, la situation des autres collecteurs de la zone Budron n'étant pas pareille.

Ces travaux n'apparaissaient pas dans le plan des investissements précédemment fourni, mais en raison de l'urgence expliquée plus haut, la Municipalité s'est vue obligée de faire ce préavis et de demander le montant de Chf. 575'000.- HT, montant estimé sur la base des soumissions rentrées.

La CoFin relève que l'établissement du projet et la direction des travaux sont assurés par le service des Travaux et Infrastructures communal. Aucun montant d'honoraires d'ingénieur n'est donc pris en compte dans le devis.

De plus, il est à relever que les différents services de la Ville de Lausanne, propriétaire des réseaux cités en titre, ont été informés des travaux et n'ont pas estimé nécessaire de profiter de l'intervention pour renouveler leur réseau l'exception, peut-être du service multimédia qui pourrait être intéressé par la pose d'un tube. Dans ce cas une participation financière lui sera facturée (entre Chf 5'000.- et 10'000.-)

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU et EC, sur le chemin de Budron C;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de <u>Chf 575'000.-</u> (HT) relatif aux travaux d'assainissement.
 Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » (460.3311). Cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 14 septembre 2020

Le président :	Cédric Mottier	
Les membres :	Arnaud Brulé	Excusé
	Christophe-Vincent Corbaz	Excusé
	Nadège Longchamp-Geiser	Alpadaus.
	Olivier Maggioni	
	Jean-Pierre Moser	Excusé
	Elisabeth Corbaz-Schwarz	E. Gboz
	Philippe Vaucher	Marsher
La rapporteure :	Claudine Testaz-Rouiller	Cyal